

# ANNEXES

*Du guide méthodologique des Forêts  
pédagogiques*



Ces annexes accompagnent le guide méthodologique *Comment mettre en place ma Forêt pédagogique.*

Ce guide est accessible en PDF ou en livret relié (selon les disponibilités). Les annexes dans le guide sont signalées par le pictogramme :

Picto PDF à insérer

## SOMMAIRE

<a href="#"><u>ANNEXE 1 : Modèle de délibération du conseil municipal</u></a> .....	2
<a href="#"><u>ANNEXE 2 : Modèles de convention pour une visite en entreprise (versions école et commune)</u></a> .....	5
<a href="#"><u>ANNEXE 3 : Les thématiques pour aborder la multifonctionnalité des forêts</u></a> .....	11
<a href="#"><u>ANNEXE 4 : Des exemples d'activités</u></a> .....	16
<a href="#"><u>ANNEXE 5 : Extrait de la feuille de route de Saint-Paul sur Ubaye (04)</u></a> .....	25
<a href="#"><u>ANNEXE 6 : Extrait de la feuille de route de Vidauban (83)</u></a> .....	27
<a href="#"><u>ANNEXE 7 : Cahier des charges des intervenants extérieurs du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école »</u></a> .....	29
<a href="#"><u>ANNEXE 8 : Récapitulatifs des rôles de chacun.e.s dans le projet</u></a> .....	31
<a href="#"><u>ANNEXE 9 : Organiser un évènement (inauguration, restitution, autre)</u></a> .....	34
<a href="#"><u>ANNEXE 10 : Elu.e.s : des idées pour intervenir auprès des enfants sur le rôle de la commune</u></a> .....	37
<a href="#"><u>ANNEXE 11 : Réaliser des échanges avec d'autres Forêts pédagogiques</u></a> .....	40
<a href="#"><u>ANNEXE 12 : Charte d'engagement des Forêts pédagogiques</u></a> .....	43
<a href="#"><u>ANNEXE 13 : Des exemples pour investir les enfants de façon concrète sur leur parcelle</u></a> .....	46
<a href="#"><u>ANNEXE 14 : Recueil des dispositifs de financements existants</u></a> .....	57
<a href="#"><u>ANNEXE 15 : Aires Educatives (ATE) et Forêts pédagogiques (FP) : quelle différence ?</u></a> .....	58

## ANNEXE 1 : Modèle de délibération du conseil municipal

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du (jour / mois / année)

L'an deux mil ..., le (jour en chiffres) du mois (mois en toutes lettres) à (heure en toutes lettres), se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de (préciser), sous la présidence de (M. /Mme.) (Prénom et NOM), Maire de (préciser la commune), dûment convoqués le (préciser la date).

Nombre de Membres en exercice :
Nombre de Membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
Votes Pour :
Votes Contre :
Abstention :

**Présent(s) :** (Liste des Élus présents)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** (Liste des Élus représentés)

**Absent(s) excusé(s) :** (Liste des Élus absents)

**Le secrétariat a été assuré par :** (Nom de la personne)

N° 20...../.....

Objet : Installation d'une Forêt pédagogique sur une parcelle de forêt communale

Madame/Monsieur le Maire expose :

VU l'article L214-5 du code forestier détaillant le suivi des aménagements publics des bois et forêts des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que cette action s'inscrit dans le cadre du programme pédagogique de l'école communale, avec l'accompagnement de l'association des Communes forestières ;

CONSIDÉRANT que les forêts communales relèvent du régime forestier et que les actions proposées devront être compatibles et cohérentes avec les objectifs fixés par le document d'aménagement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la collectivité propriétaire n'a aucune obligation d'accepter les actions qui lui seraient proposées par un tiers et qu'elle reste décisionnaire finale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE le principe de l'accueil d'une Forêt pédagogique au sein de la forêt communale, sur le tènement communal forestier dit "...", et cadastré [...], l'ensemble boisé recouvrant au total ... hectares ;

AUTORISE la réalisation de visites de terrain, en cohérence avec le document d'aménagement et en coordination avec l'association des Communes forestières,

DECIDE de mettre à disposition de [préciser le groupe : classe, centre de loisirs, conseil municipal de jeunes...] la parcelle N° [...],

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré en séance

le [.....]

Le/La Maire

Publiée le : [.....]

Transmise au Représentant de l'État le : [.....]

M./Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de [.....] dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

## ANNEXE 2 : Modèles de convention pour une visite en entreprise (versions école et commune)

### MODELE #1 : Modèle de convention entre l'école et l'entreprise

#### CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE VISITE D'INFORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, et L. 321-2 à L. 321-4 ;  
Vu le code civil, et notamment son article 1384 ;  
Vu la circulaire du 21 septembre 1999 n° 99-136 relative aux sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,  
Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;

Entre les soussignés,

l'entreprise, représentée par M/Mme ....., en qualité de chef d'entreprise  
d'une part,

et

L'école de ....., représentée par M/Mme..... , en qualité  
de directeur de l'établissement

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une visite d'information en milieu professionnel, au bénéfice des enfants de l'école de .....

Classe (s) concernée (s) : .....

Nom des enfants concerné(s) : .....

Enseignants (s) chargé (s) de suivre le déroulement de la visite ou accompagnateur(s) :

.....

Le nombre d'encadrants est conforme aux dispositions de la circulaire du 21 septembre 1999 n° 99-136 relative aux sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Nom et qualité du responsable de l'accueil en milieu professionnel : .....

.....

Date de la visite : .....  
de ..... à .....

## Article 2

L'organisation de la visite est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et la direction de l'établissement d'enseignement.

Elle a pour objectif de permettre aux enfants de découvrir l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec le projet pédagogique défini par l'école.

Au cours des visites d'information, les enfants peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également découvrir les activités de l'entreprise ou assister à des démonstrations, répondant aux objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle de personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les enfants ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

## Article 3

Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée, en application de l'article 1384 du code civil :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'enfant ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil d'enfants.

L'école déclare à son assurance « responsabilité civile » la visite de cette entreprise couvrant ainsi la responsabilité civile de l'enfant pour les dommages que celui-ci pourrait causer pendant la visite d'information en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite, soit au domicile.

#### Article 4

Le chef d'entreprise peut demander le port d'équipement de protection individuelle pour tous les participants à la visite qu'il juge nécessaire pour garantir la sécurité de tous (casque de chantier, gilet fluo, bouchons d'oreille).

Il peut également demander le respect d'un itinéraire balisé pour la déambulation au sein de l'établissement ou le respect d'une zone délimitée d'observation.

Fait le : .....

Le chef d'entreprise,

Le directeur de l'école ou directrice de l'école,

Le responsable de l'accueil  
en milieu professionnel,

La présente convention est portée à la connaissance des parents ou du responsable légal.

**MODELE #2 : Convention entre la commune et l'entreprise (pour les centres de loisirs ou conseil municipaux de jeunes)**

**CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE VISITE D'INFORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, et L. 321-2 à L. 321-4 ;  
Vu le code civil, et notamment son article 1384 ;  
Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,  
Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;

Entre les soussignés,

l'entreprise, représentée par M/Mme ....., en qualité de chef d'entreprise  
d'une part,

et

La commune de ....., représentée par M/Mme..... , en qualité de maire  
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une visite d'information en milieu professionnel, au bénéfice des enfants de l'Accueil de loisirs sans hébergement de la commune de .....

Nom des enfants concerné(s) : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

Éducateur (s) chargé (s) de suivre le déroulement de la visite ou accompagnateur(s) :  
.....

Le nombre d'encadrants est conforme aux dispositions du décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs.

Nom et qualité du responsable de l'accueil en milieu professionnel : .....

.....

Date de la visite : ..... de

..... à .....

## Article 2

L'organisation de la visite est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise et le responsable de l'organisme d'accueil ou le Maire de la commune.

Elle a pour objectif de permettre aux enfants de découvrir l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec le projet éducatif et pédagogique défini par la commune.

Au cours des visites d'information, les enfants peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également découvrir les activités de l'entreprise ou assister à des démonstrations, répondant aux objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle de personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les enfants ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

## Article 3

Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée, en application de l'article 1384 du code civil :

- Soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'enfant ;
- Soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil d'enfants.

La commune déclare à son assurance « responsabilité civile » la visite de cette entreprise couvrant ainsi la responsabilité civile des enfants pour les dommages que ceux-ci pourraient causer pendant la visite d'information en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite, soit au domicile.

#### Article 4

Le chef d'entreprise peut demander le port d'équipement de protection individuelle pour tous les participants à la visite qu'il juge nécessaire pour garantir la sécurité de tous (casque de chantier, gilet fluo, bouchons d'oreille).

Il peut également demander le respect d'un itinéraire balisé pour la déambulation au sein de l'établissement ou le respect d'une zone délimitée d'observation.

Fait le : .....

Le chef d'entreprise,

Le maire de la commune,

Le responsable de l'accueil en milieu  
professionnel,

Le directeur de l'ALSH,

La présente convention est portée à la connaissance des parents ou du responsable légal

### ANNEXE 3 : Les thématiques pour aborder la multifonctionnalité des forêts

Le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » aborde avec les enfants la multifonctionnalité de la forêt (fonction économique, sociale et environnementale) et ses retombées sur le territoire. Pour devenir « Forêt pédagogique », l'école/le centre de loisirs et la commune proposent un programme d'actions abordant des thématiques forêt-bois variées et illustrant cette multifonctionnalité.

#### Schéma sur la multifonctionnalité

Il y a beaucoup d'attentes autour de la forêt :

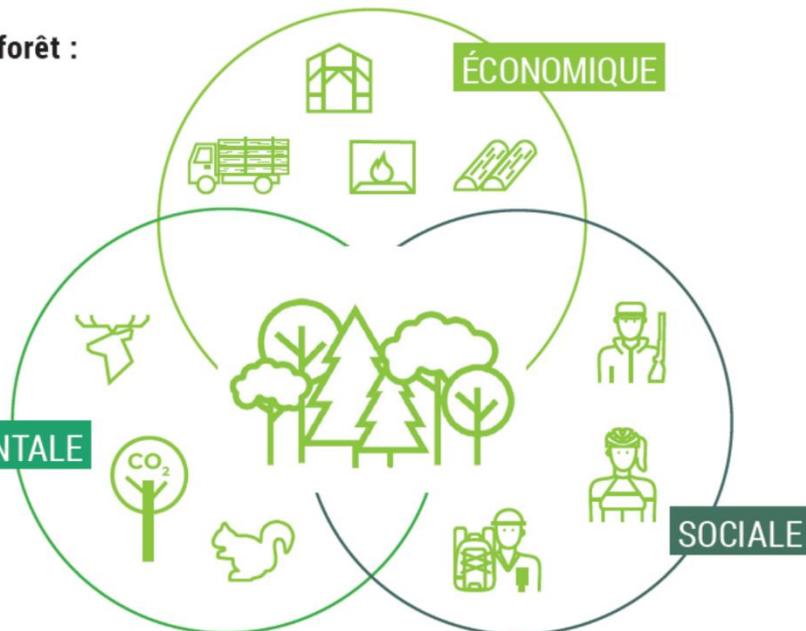
ÉCONOMIQUES

ENVIRONNEMENTALES

SOCIALES

On dit qu'elle est multifonctionnelle.

ENVIRONNEMENTALE



Le programme d'actions d'une Forêt pédagogique doit chaque année faire le lien avec le rôle de l' élu dans les sujets forêt-bois et illustrer la multifonctionnalité de la forêt, sujets au cœur de ce programme d'éducation à la forêt.

L'enseignant, en lien avec le chargé de mission des Communes forestières et l' élu référent, sélectionnent au minimum une thématique de travail qui oriente le travail de l'année. Le choix peut également être fait de traiter plusieurs thématiques. Ce choix peut aussi être réalisé directement par les élèves à l'issue de la première phase d'observation de la parcelle et de ses enjeux.

Voici des thématiques indicatives permettant d'aborder toutes les fonctions de la forêt. Des thématiques locales spécifiques peuvent émerger et être choisies tant qu'elles restent en accord avec les objectifs et valeurs du programme.

---

#### Thématique 1 : Gestion durable de la parcelle

---

##### Objectifs pédagogiques :

- Connaître le rôle de la forêt sur son environnement.
- Connaître les grands principes de la gestion durable des forêts.
- Identifier les différentes actions permettant d'améliorer les peuplements forestiers.

##### Objectifs opérationnels

- Participer à la décision, en lien avec les élus de la commune, de la mise en œuvre des coupes et travaux prévus dans l'aménagement forestier en vue de la régénération des espaces forestiers.

- Proposer, en lien avec l'ONF et les élus, des travaux visant à améliorer la qualité des peuplements forestiers.

#### **Personnes ressources**

- ONF (technicien forestier),
- Expert forestier,
- CNPF.

→ PICTO PADLET

→ Fiche thématique n°1 et 2 (livret ou en PDF sur le Padlet)

---

## **Thématique 2 : Citoyenneté**

---

### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître le rôle de de la commune et de l' élu forêt.
- Connaître les différences entre forêts publiques et privées.

### **Objectifs opérationnels**

- Observer ou participer à la mise en place d'actions que la commune doit réaliser pour respecter la réglementation comme les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage), sur la chasse, le sylvopastoralisme...
- Observer des aménagements pour l'accueil du public (sentier, mobilier...)

#### **Personnes ressources**

- Elus (maire, adjoints, conseillers municipaux)
- Techniciens de la commune.

→ PICTO PADLET

→ Fiche thématique n°3 (livret ou en PDF sur le Padlet)

---

## **Thématique 3 : Biodiversité**

---

### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître la biodiversité (faune, flore) de la parcelle forestière,
- Connaître le fonctionnement de l'arbre et des forêts (photosynthèse, cycle de l'air, cycle de l'eau, pollinisation...).

### **Objectifs opérationnels**

- Savoir reconnaître les essences d'arbres et d'autres espèces (faune et flore) de la parcelle,
- Réaliser un herbier pour reconnaître la flore,
- Comprendre la conciliation de la préservation de la biodiversité avec la production éventuelle de bois, principe fondamental de la gestion durable des écosystèmes forestiers.
- Connaître les pressions qui existent sur la biodiversité

#### **Personnes ressources**

- ONF (technicien forestier),

- Agent de zone protégée si la parcelle en fait partie : Parc naturel régional, Parc national, zone Natura 2000, Réserve naturelle...
- Associations naturalistes.

→ PICTO PADLET

→ Fiche thématique n°1 et 4 (livret ou en PDF sur le Padlet)

## Thématique 4 : Transformations et usages du bois

### Objectifs pédagogiques

- Connaître les différents usages du bois.
- Connaître la chaîne de transformation du bois.
- Comprendre la conciliation de la préservation de la biodiversité avec la production éventuelle de bois, principe fondamental de la gestion durable des écosystèmes forestiers.

### Objectifs opérationnels

- Observer avec des exemples concrets les différents usages du matériau bois.
- Observer ou participer à la mise en place de mobilier ou structures en bois dans la commune ou sur la parcelle (panneaux, bancs, etc.).

### Personnes ressources

- Fibois Sud (association de l'interprofession du bois et de la forêt).
- Professionnels (artisans ou entreprises) de la filière locale.

→ PICTO PADLET

→ Fiche thématique n°5 (livret ou en PDF sur le Padlet)

## Thématique 5 : Métiers de la forêt et du bois

### Objectifs pédagogiques

- Connaître la filière forêt-bois et les métiers qui la composent.

### Objectifs opérationnels

- Rencontrer des professionnels de la filière (bûcheron, menuisier, scieurs, chaufferies...).

### Personnes ressources

- Fibois Sud (association de l'interprofession du bois et de la forêt).
- Professionnels (artisans ou entreprises) de la filière locale.

→ PICTO PADLET

→ Fiche thématique n°6 (livret ou en PDF sur le Padlet)

## Thématique 6 : Défense des forêts contre les incendies et prévention des risques

### Objectifs pédagogiques

- Connaître la prévention et les moyens de lutte contre les incendies.

- Connaître les risques (feu de forêt, avalanche, modification du trait de côte...) et leurs moyens de préventions.
- Connaître les métiers de prévention des risques et de lutte contre les incendies.

### **Objectifs opérationnels**

- Observer ou participer à des actions visant à prévenir les risques : sensibilisation des habitants, observation des OLD, suivi d'une patrouille, simulation d'intervention...
- Connaître les engins et le matériel permettant de lutter contre les incendies (en forêt ou à la caserne).

### **Personnes ressources**

- *Pompiers, Sapeurs forestiers,*
- *SDIS (Service départemental d'incendie et de secours),*
- *RCSC (Réserve communale de sécurité civile),*
- *CCFF (Comité communal des Feux de Forêts).*

→ **PICTO PADLET**

→ **Fiche thématique n°7 (livret ou en PDF sur le Padlet)**

## **Thématique 7 : Changement climatique et crises sanitaires**

### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître les conséquences du changement climatique en forêt (dépérissement, crises sanitaires).
- Connaître les actions permettant de favoriser l'adaptation des forêts à ces changements et l'atténuation du changement climatique.

### **Objectifs opérationnels**

- Observer les effets du changement climatique sur la forêt : dépérissement, problèmes sanitaires.
- Participer à une action en vue d'adapter la résilience de la forêt face au changement climatique (mesures scientifiques, plantations...).

### **Personnes ressources**

- *ONF (technicien forestier),*
- *Institut de recherche scientifique comme l'INRAe (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)*
- *Association d'Education à l'Environnement et au développement durable et/ ou de vulgarisation scientifique.*

→ **PICTO PADLET**

→ **Fiche thématique n°8 (livret ou en PDF sur le Padlet)**

## **Thématique 8 : Forêt et société**

### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître les modalités de sensibilisation du grand public aux enjeux forêt-bois,
- Connaître la forêt dans les arts,
- Connaître les conflits d'usages et la conciliation des enjeux nécessaire entre tous les usagers de la forêt.
- Connaître les loisirs et/ou le tourisme en forêt...

### **Objectifs opérationnels**

- Rencontrer plusieurs acteurs du loisir et du tourisme et comprendre leurs usages de la forêt,
- Participer à une action réalisée dans le cadre de l'économie touristique ou de loisir : entretien et/ou balisage d'un sentier, participation à un évènement.

### **Personnes ressources**

- *Office du tourisme,*
- *Agents communaux chargés du tourisme,*
- *Professionnels locaux du loisir ou du tourisme (parc accrobranche, station de ski...)*
- *Associations de loisirs ou sports nature : randonneurs, cyclistes, chasseurs...*
- *Intervenant artiste.*

---

## **Thématique 9 : Les forêts des milieux montagneux**

---

### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître les enjeux de protection et de risques spécifiques aux forêts de montagnes (régénération des peuplements forestiers, changement climatique, protection des sols pour réduire les crues et inondations, exploitation forestière en zone de pente).
- Connaître les spécificités de la biodiversité et des climats des forêts d'altitude.

### **Objectifs opérationnels**

- Rencontrer les professionnels de la Restauration des terrains de montagne (RTM).
- Observer des travaux de renaturation permettant de diminuer les risques liés au milieu montagneux (reboisement, ré-engazonnement, restauration de l'humus...).
- Observer une coupe à câble.

### **Personnes ressources**

- *Guide de moyenne montagne,*
- *Service RTM (restauration des terrains en montagne) de l'ONF.*
- *Institut de recherche comme l'INRAe (effets et adaptation au changement climatique)*

## ANNEXE 4 : Des exemples d'activités

Des activités variées peuvent être proposées aux enfants afin de leur faire appréhender la multifonctionnalité des forêts, de nourrir leurs connaissances et réflexions sur les sujets forestiers.

---

### Thématique 1 : Gestion durable de la parcelle

---

#### Intervenir sur la gestion durable de la parcelle

- Interventions du technicien forestier pour présenter ses actions quotidiennes et son métier,
- Identification des actions prévues dans l'aménagement forestier sur la parcelle concernée avec le garde forestier,
- Réalisation d'un document de suivi du travail sur la parcelle,
- Suivi photographique saisonnier et sur plusieurs années,
- Recherche de cartes postales anciennes pour comparer le paysage ancien et le paysage actuel
- Travail sur des cartes (type IGN) de la forêt communale pour mesurer l'évolution des espaces forestiers,
- Placettes d'inventaire pour initier aux outils de mesure et mesurer les évolutions,



*Forêt pédagogique de Seyne-les-Alpes (04)*

*Jeu de piste en forêt animé par l'ONF*

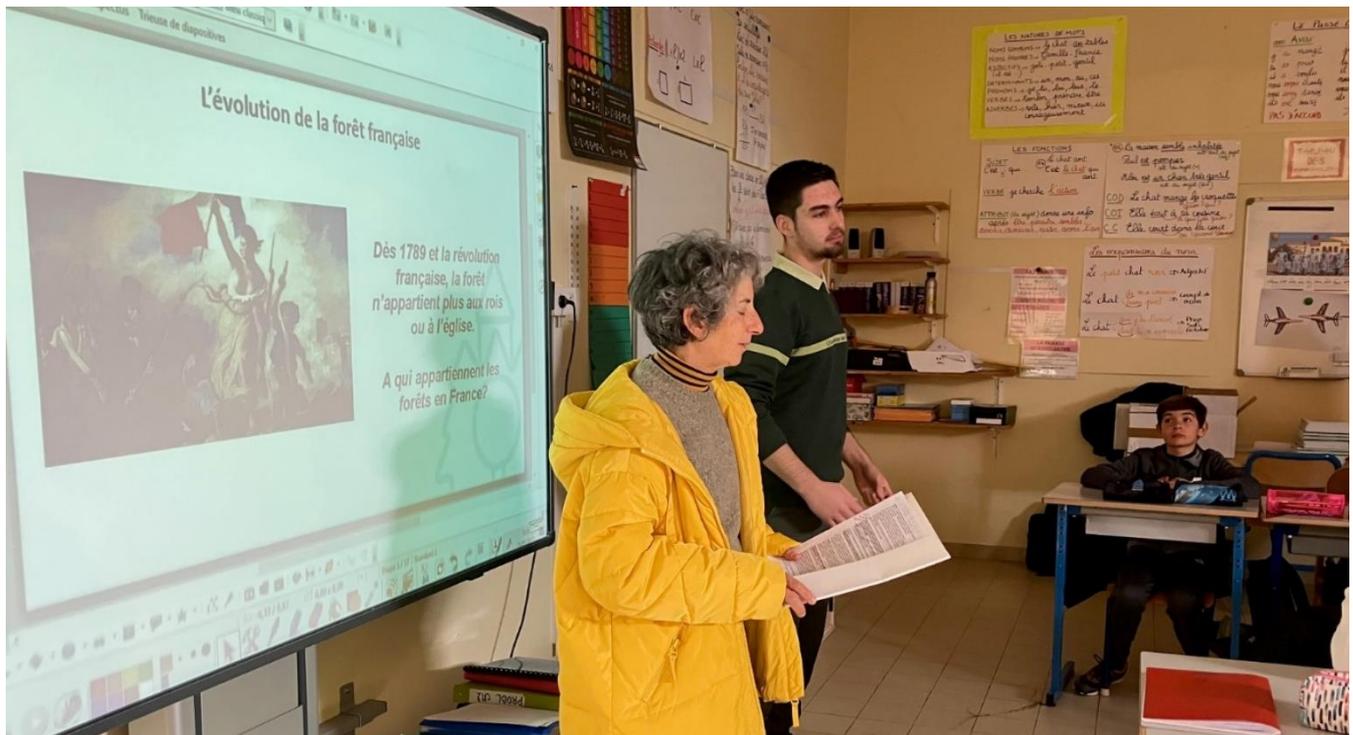
---

### Thématique 2 : Citoyenneté

---

#### Relier Citoyenneté et gestion forestière

- Intervention des élus pour expliquer leur rôle de propriétaire des forêts communales et les modalités de prise de décision au sein du conseil municipal,
- Participation de la classe à un conseil municipal qui traite des sujets forestiers,
- Simulation d'un Conseil municipal avec les enfants en classe,
- Ecriture de la délibération de mise à disposition de la parcelle avec les enfants
- Travail sur le document d'aménagement de la commune, interventions des élus,
- Rencontres régulières avec les élus,
- Visite de la mairie,
- Travail sur la « mémoire de la forêt » : rencontres avec des habitants de la commune qui ont vu évoluer la forêt et réalisation d'un recueil des témoignages,
- Création de documents de sensibilisation à la forêt à destination des habitants (flyers, livrets...).



*Forêt pédagogique de Lamanon (13)*

*L'élue forêt et l'ONF présentent la gestion des forêts communales et le rôle des élus et de l'ONF.*



*Les enfants débattent avec l'élue forêt et l'ONF : ils doivent décider s'ils acceptent le plan de coupes proposé (jeu de rôles où les enfants « rejouent » le conseil municipal).*

### Thématique 3 : Biodiversité

#### Analyse de l'univers forestier

- Identification des caractéristiques de la parcelle forestière : hauteur, diamètre, essences des arbres, comptage de cernes...
- Expliquer la photosynthèse,
- Identification des différentes espèces floristiques et de champignon à travers un herbier...
- Apprendre à repérer et identifier les traces des animaux,
- Réaliser une fosse pédologique afin d'expliquer les différentes couches du sol et le rôle des racines,
- Mettre en place une station météo afin d'identifier les évolutions du climat et l'effet sur la forêt,
- Apprendre à reconnaître les chants d'oiseaux (au printemps) avec des sessions d'écoute.



*Forêt pédagogique d'Annot (04)*

*Observations d'insectes à la loupe lors d'une sortie biodiversité*

### Thématique 4 : Transformations et usages du bois

#### Connaitre les usages du bois et la chaîne de transformation du bois

- Conception de mobilier ou décorations en bois pour la commune ou l'école,
- Visite d'un bâtiment en bois local.



*Forêt pédagogique de Chorges (05)*

*Visite de la Maison du bois de Méolans-Revel et observation d'un atelier de menuisier.*

## Thématique 5 : Métiers de la forêt et du bois

### Connaitre les métiers de la filière forêt-bois

- Rencontre des professionnels de la filière forêt-bois afin de présenter les métiers : scieur.se, ébéniste, charpentier.e, menuisier.e, expert.e forestier, tourneur.se/sculpteur.se sur bois, pépiniériste...
- Participer à une vente publique de bois issue de la forêt suivie, visite de l'entreprise de l'acheteur, réaliser un suivi des différentes étapes de la transformation de ces bois,
- Création directe avec le bois coupé dans la forêt : Réalisation par les enfants d'équipements en bois ou autres produits forestiers : tables de pique-nique, bordure de sentier en bois tressé, maquettes présentant la forêt, décorations de Noël pour l'école et la commune, abris vélo...



*Forêt pédagogique de Volonne (04)*

*Observation d'une opération de débardage (transports des arbres abattus) par les écoliers*



*Forêt pédagogique de Séranon (06)*

*Observation d'un chantier d'abatage par les écoliers avec l'ONF.*

## Thématique 6 : Défense des forêts contre les incendies et prévention des risques

### Connaitre la prévention et les moyens de luttres contre l'incendie

- Initier les enfants au risque incendie et aux moyens de luttres contre le feu : risque de mise à feu, intervention des pompiers,
- Découvrir les rôles du garde forestier et de la commune dans la prévention de l'incendie (OLD, gestion...).
- Travailler sur la diversité des espaces forestiers et les conséquences du changement climatique sur le risque feux de forêt,
- Rencontre des forces de luttres et de préventions des incendies sur la parcelle ou à la caserne (pompiers, SDIS, Force 6, Réserves communales de Sécurité Civile...). Présentation des engins, du matériel et des métiers, accompagnement lors d'une patrouille type.
- Comprendre ou observer la mise en place des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) : explication avec l'élú, sensibilisation des habitants, observation avant-après...



*Forêt pédagogique de Ganagobie-Peyruis (04)*

*Les enfants utilisent la lance à eau et éteignent des « faux feux » sur leur parcelle*



*Forêt pédagogique d'Eyguières (13)*

*Démonstration des pompiers sur la parcelle lors de l'inauguration*

---

## Thématique 7 : Changement climatique et crises sanitaires

---

### Comprendre les effets du changement climatique sur les forêts

- Apprendre aux enfants à reconnaître les marques de dépérissement et de parasites sur les arbres,
- Rencontre avec les élus d'une commune menant des expérimentations sur de nouvelles essences forestières,
- Participer ou assister à une replantation,



*Forêt pédagogique de  
Séranon (06)*

*Les enfants plantent des cèdres du Liban pour que les essences de leur parcelle soient plus adaptées au changement climatique et à la sécheresse.*

- Suivre les effets du changement climatique sur la faune et/ou la flore.

*Forêt pédagogique de  
Lamanon (13)*

*Les enfants réalisent des mesures hydriques sur le dessèchement des plantes avec l'INRAe (Institut national de recherche agronomique et environnementale).*



---

## Thématique 8 : Forêt et société

---

### Analyse des usages de la forêt

- Identification des différents usages de la forêt (chemin, trace d'exploitations, pastoralisme, eau...)

- Identification des services qu'apporte la forêt.
- Présentation du principe de gestion durable.

#### Découvrir la fonction « sociale » de la forêt

- Recherche des traces d'activités humaines (ruines, bornes, places à charbon...),
- Organisation de visites guidées par les enfants,
- Réalisation de land art,
- Création d'un sentier cycliste sur la parcelle,
- Balisage et/ou entretien de sentiers de randonnées.

#### *Forêt pédagogique de Selonnet (04)*

*Les CP ont réalisé des Haikus  
(poèmes japonais) pour des pupitres  
botaniques installés sur leur parcelle*

## SAULE MARSULT

*Salix caprea*



*Le soleil derrière un nuage,  
Je m'émerveille.  
Les animaux se réveillent.*

Classe de CP (Lucie Dussap), École de SELONNET, 2023-24  
Gloria, Carla, Côme, Ellia, Amir, Mathis, Calie, Naël D.P., Marceau,  
Nael M., Andjeleri, Lélío, Lola, Héloïse, Bastien, Livia, Théo, Antoine,  
Hélène, Gianni, Lana, Luciano, Léonie, Lou.

Famille des Salicacées

#### Communication – transfert de connaissance

- Réalisation d'un sentier pédagogique sur la parcelle,
- Réalisation d'une exposition, d'une représentation artistique sur la parcelle de Forêt pédagogique,
- Réalisation d'un guide sur les spécificités de la forêt de la commune,
- Réalisation de vidéos de présentation sur la forêt de la commune, les métiers, les espèces...
- Rencontre avec des associations de randonneurs, cyclistes, des professionnels du tourisme (accrobranche, station de ski, guide de montagne, etc...).



#### *Forêt pédagogique de Lamanon (13)*

*Sortie sur le sylvopastoralisme avec le PNR des Alpilles et un éleveur de chèvre.*



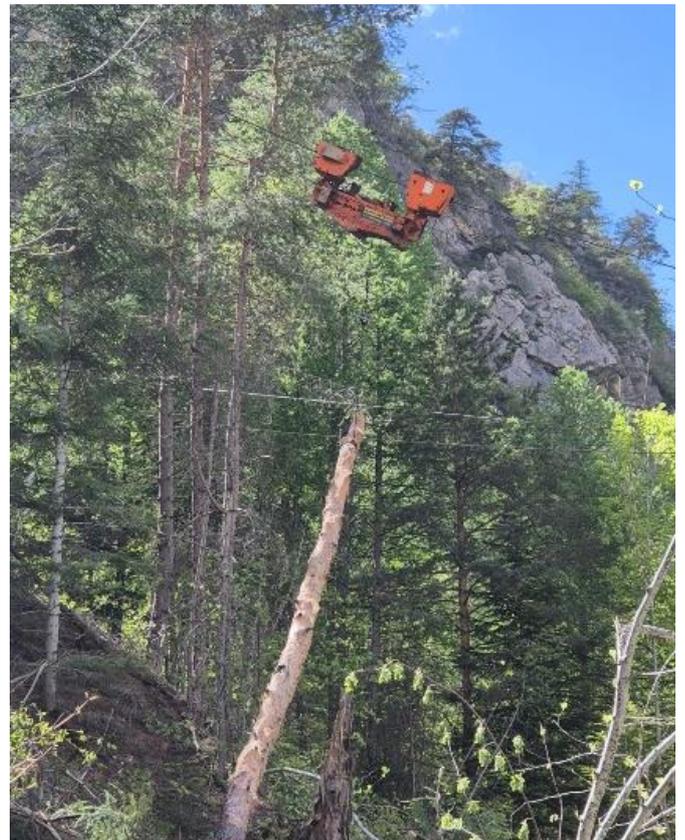
*Forêt pédagogique d'Annot (04)*

*Les écoliers réalisent le balisage du sentier « PR » avec la Fédération Française de Randonnée.*

## Thématique 9 : Les forêts des milieux montagneux

### Appréhender les spécificités des Forêts de montagne

- Rencontrer le services RTM (explication de leur mission, présentation du matériel et des engins).
- Visite avec un guide accompagnateur en montagne et présentation des spécificités des forêts d'altitude.
- Visite avec un naturaliste sur la biodiversité spécifique des forêts de montagne et les risques auxquels elle est exposée (fréquentation, changement climatiques...).



*Forêt pédagogique de l'Argentière-la-Bessée (05)*

*Les enfants du Conseil municipal de jeunes observent une coupe à câbles.*

## ANNEXE 5 : Extrait de la feuille de route de Saint-Paul sur Ubaye (04)

Cette commune des Alpes-de-Haute-Provence a mis en place le projet de Forêt pédagogique avec son école primaire. Voici un extrait de sa feuille de route en 2023-2024 :

Feuille de route

Document de travail



# FICHE D'IDENTITÉ FORÊT PÉDAGOGIQUE DE SAINT-PAUL-SUR-UBAYE



## Caractéristiques de la parcelle

Localisation : parcelle à l'ubac de l'Ubaye

**Parcelle : N°20**

Superficie : 7.8 ha

Principales essences forestières : Forêt de montagne  
(Mélèzes – Pins sylvestres – Sapins pectinés - Pins à crochet  
– Pins Cembro

Type de sylviculture : .....

Distance : moins de 500 m

Moyen d'accès : à pied

Temps de trajet estimé : 10 min



Figure 1 : vue aérienne de la parcelle

## Thématiques 2023-2024 :

- **Thématique n°1 : Biodiversité**
- **Thématique n° 2 : Gestion-forestière/Transformations et usages du bois – Les métiers du bois**

Inscription dans le projet d'école : oui.



## Programme d'activités (2023-2024)

Etape / (thématiques)	Activité	Intervenant(s)	Lieu	Date
1. Découverte de la parcelle	Découverte des essences d'arbres, faune, flore et sentier.	Education nationale Anaïs POULET	Parcelle / forêt	07/09/2023
2. Inauguration de la Forêt pédagogique	Les enfants ont chanté une chanson et présenté diverses créations qu'ils ont fait sur la forêt.	Enfants, Enseignants, ONF, Communes forestières, EN, parents...	Parcelle Salle des fêtes de St-Paul (car pluie)	22/09/2023

## Feuille de route

<b>3. Découvrir les métiers de la forêt et du bois</b> (Gestion forestière)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers de présentation du parcours du bois et ses multiples usages.</li> <li>Ateliers en forêt : présentation de la gestion forestière, choix des arbres à prélever, marquage, etc.</li> </ul>	<b>ONF</b> Yohan COUSTOLIN	Parcelle / forêt	29/09/2023 Journée en forêt
<b>4. Les métiers de la forêt et du bois + La faune en forêt</b> (Transfo/usages du bois / Biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Découverte faune de la forêt : animaux empaillés, photos</li> <li>Des parents présentent leur métier en lien avec la filière bois</li> </ul>	<b>Société de chasse de Saint-Paul + Parents d'élèves</b> Colin Maximin – menuisier Julien Cazals – bûcheron	En classe	24/11/2023
<b>5. La faune en forêt</b> (Biodiversité)	Traces et indices de présences	<b>Parc national du Mercantour</b> Laurent MARTIN-DHERMONT	En classe + camping au bord de la rivière Ubaye	14/03/2024
<b>6. La faune en forêt</b> (Biodiversité)	Circaète Jean Le Blanc / terrain d'observation depuis la classe	<b>Parc national du Mercantour</b> Laurent MARTIN-DHERMONT	En classe + observation de la parcelle	28/03/2024
<b>7. Les métiers du bois</b> (Transfo/usages du bois)	Mallette pédagogique de <i>Fibois Sud</i> sur la forêt et les métiers du bois	<b>La Maison du Bois</b> Lorène LOMBARD Marion BARBARIN	Parcelle / forêt	23/05/2024
<b>8. La flore de la forêt</b> (Biodiversité)	Fleurs et botanique	<b>PN du Mercantour</b> Laurent MARTIN-DHERMONT	Parcelle / forêt	11/04/2024
<b>9. Les vieux arbres</b> (Biodiversité & Gestion forestière)	Création d'îlots de senescence : identification d'arbres sénescents	<b>Natura 2000</b> Mélissa VEGARIN	Parcelle / forêt	17/05/2024
<b>10. Forêt et littérature</b>	Atelier d'écriture de 2h	<b>L'Encabanée</b> (Association) Nina ALMBERG (autrice)	En classe	21/05/2024
<b>11. Les métiers du bois</b> (Transfo/usages du bois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visite de l'ancienne scierie hydraulique.</li> <li>Atelier pédagogique de menuiserie. Chantier du toit de l'église de St-Paul</li> </ul>	<b>Maison du bois</b> Lorène LOMBARD Marion BARBARIN	Méolans-Revel	18/06/2024
<b>12. La faune nocturne en forêt</b> (Biodiversité)	Découverte de la faune nocturne de leur parcelle (rapace, chauve-souris)	<b>Natura 2000</b> Mélissa VEGARIN	Parcelle / forêt	Date à définir
<b>13. Restitution du travail de l'année</b>	Chasse au trésor pour revoir tout ce qui a été appris	<b>Hortense Nature</b> (association)	Parcelle Journée	Juin 2024

## ANNEXE 6 : Extrait de la feuille de route de Vidauban (83)

Cette Forêt pédagogique du Var relie a confié le projet principal au centre de loisirs : un lien est réalisé avec le Conseil municipal de jeunes de la commune dont certains jeunes vont également au centre de loisirs. Voici un extrait de sa feuille de route en 2023-2024 :

Feuille de route

Document de travail



# FICHE D'IDENTITÉ FORÊT PÉDAGOGIQUE DE VIDAUBAN



## Caractéristiques de la parcelle

**Localisation** : le bois du Rouquan (dans la zone cœur de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures)

⇒ Parcelle n°8

**Enjeux** : DFCI (une partie de la Réserve a brûlé en 2021), accueil du public, sentier VTT, apiculteur, DFCI, zone de protection, Réserve naturelle nationale (en plein cœur de parc).

**Principales essences forestières** : Pin maritime, chêne vert, chêne liège.

**Faune remarquable** : Tortue d'Hermann

**Distance** : de 3 à 20 kms

**Moyen d'accès** : minibus

**Temps de trajet estimé** : entre 15 et 20 minutes



Inauguration de la parcelle située dans Le Bois du Rouquan (RNN de la Plaine des Maures)

## Thématiques 2023-2024 :

**Thématique 1** : Biodiversité

**Thématique 2** : Défense des forêts contre les incendies (DFCI) et prévention des risques



## Programme d'activités

Conseil municipal de jeunes

Centre de loisirs

Etape / thématique	Activité	Intervenants	Lieu	Date
1. Découverte de la parcelle	Visite et présentation du projet aux enfants	Animateur/ices du centre de loisirs	Parcelle	20/09/2023
2. Sortie faune/flore (Biodiversité)	Observation de la faune et de la flore	Animateur/ices du centre de loisirs RNN de la Plaine des Maures Célia COLIN Cyril RODRIGUEZ	Parcelle	Mercredi 11/10/2023

## Feuille de route

<b>3. Inauguration de la parcelle</b>	Présentation du projet aux invités présents, signature de la Charte, remise d'outils pédagogiques par les Communes forestières	Elus, Communes forestières, partenaires présents... Les enfants (Centre de loisirs + CMJ)	Parcelle	08/11/2023  13h30 Inauguration
<b>+ Sortie faune/flore avec la RNN + Gestion forestière (ONF)</b>  <i>(Biodiversité &amp; Gestion forestière)</i>	A la suite de l'inauguration : Intervention de la Réserve : présentation de la Réserve, de la faune et flore + ONF	<b>RNN de la Plaine des Maures</b> Cyril RODRIGUEZ <b>ONF</b> Maëva LORENTZ (Centre de loisirs + CMJ)	Parcelle	08/11/2023  14h30 Intervention
<b>4. La lutte contre les incendies</b>  <i>(DFCI)</i>	- Faire des photos de la faune et la flore, repérer le parcours, afin de commencer le livret pédagogique de découverte de la forêt. - Rencontrer M. JODON du CCFF de la Commune qui leur expliquera les risques incendies / explication du déroulé d'une patrouille.	<b>CCFF de Vidauban</b> M. JODON (Centre de loisirs)	Parcelle	06/12/2023
<i>Réunion de coordination avec la RNN</i>	<i>Discuter des activités prévues pour le projet</i>	<i>Le centre de loisirs, RNN (Célia COLIN et Cyril RODRIGUEZ)</i>		09/01/2024
<b>5. La lutte contre les incendies</b>  <i>(DFCI)</i>	Prévention incendie & feux de forêts (diapo, visite de la caserne, manipulation...)	<b>Pompiers/CCFF (CMJ)</b>	Caserne	23/03/2024
<b>6. Biodiversité / gestion forestières et régénération</b>  <i>(Gestion forestière)</i>	Re végétalisation (arbustes-arbres) d'une parcelle pour passage de tortue d'Hermann : plantation d'arbres et arbustes (Ateliers par groupes)	<b>CNPF</b> (Centre de loisirs)	Mas du Solé (ferme pédagogique privée) à Vidauban	03/04/2024
<b>7. Biodiversité du passé</b> <i>(Biodiversité)</i>	Etude de fossile / initiation à la paléontologie pour comprendre la biodiversité du passé et la formation des forêts	<b>Conservatoire de la Garde Freinet</b> (Centre de loisirs)	Parcelle	22/05/2024
<b>8. Faune et flore du Bois de Rouquan</b> <i>(Biodiversité)</i>	Balade contée sur la faune et la flore locale et sur les Essences d'arbres : chêne liège	<b>Forêt modèle de Provence</b> Nicolas PLAZANET (Centre de loisirs)	Parcelle	15/05/2024
<b>9. Gestion forestière liée à DFCI</b>  <i>(DFCI et Biodiversité)</i>	Comment prévenir les incendies sur le terrain ? (Gestion forestière préventive contre le feu, OLD / pas toujours compatible avec la protection de la biodiversité, etc.)	<b>ONF</b> Maeva LORENTZ (Centre de loisirs)	Parcelle	Juin 2024
<b>10. Restitution du travail de l'année</b>	Selon les sorties réalisées dans l'année : livret pédagogique sur le bois du Rouquan réalisé par les enfants.	Les <b>enfants</b>	Au centre de loisirs / dans la commune	Fin d'année juin 2024

## ANNEXE 7 : Cahier des charges des intervenants extérieurs du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école »

Afin de s'assurer que les intervenants extérieurs (gratuits ou payants) participent activement aux objectifs du programme et des feuilles de route pédagogiques, les intervenants devront préciser à l'écrit en amont de leurs interventions les éléments suivants :

### Sujets – Objectifs de l'intervention

- Le sujet de l'intervention,
- La durée d'intervention (voir la date et l'horaire s'ils ont déjà été convenus avec le référent du groupe d'enfants),
- Le lieu prévu de l'intervention,
- Les objectifs pédagogiques – apprentissage de connaissance / savoir-faire,
- Les fonctions de la forêt qui seront traitées lors de l'intervention (économique, environnementale, sociale),
- La manière dont la multifonctionnalité des forêts sera abordée.

### Lien de l'intervention avec les sujets traités en classe

- La manière dont l'intervention répond et contribue aux objectifs fixés par la feuille de route de la Forêt pédagogique.
- Pour les écoles : la manière dont l'intervention se rattache ou contribue à des enseignements du programme scolaire (matières spécifiques : maths, SVT...)

### Description des méthodes pédagogiques employées

- Le déroulé pédagogique de l'intervention,
- Les méthodes pédagogiques employées,
- Les outils pédagogiques ou le matériel mobilisés.

### Respect des procédures de l'Education nationale pour les écoles primaires

Dans le cas où l'association/la structure intervenant n'est pas « agréée » par l'Education nationale

- **Vous avez droit à 2 interventions par an et par établissement**, sous réserve de l'acceptation du chef d'établissement.
- **Au-delà de 2 interventions par an et par établissement** un avis doit être demandé à l'IA-DASEN pour obtenir l'agrément.

### Quels est le coût annuel que représente le projet, notamment avec la partie « intervenants » ?

Le coût du programme comprend :

- **L'adhésion obligatoire de la commune à l'association des Communes forestières** (qui vous donne accès à un ensemble d'autres services et accompagnement sur les sujets forêt-bois) : à partir de 150 € par an environ pour les petites communes, jusqu'à quelques milliers d'euros pour les grandes communes ou pour les communautés de communes.
- **Les interventions de l'ONF sont gratuites jusqu'à 1 journée par an et par commune pour les enfants** de la commune (souvent cela correspond à 2 demi-journées).
- **L'intervention de Fibois Sud sur la mallette pédagogique** est possible sous réserve de disponibilité et seulement si vous avez pris l'une des thématiques suivantes : Métiers et usages du bois, Filière forêt-bois, Gestion forestière.
- **Les intervenants autres que ceux qui sont déjà partenaires** : principalement les associations d'Education à l'environnement et au développement durable : comptez entre 250 et 400 € à la demi-journée pour une

intervention. Le prix peut varier selon le type de structure, si du matériel est utilisé ou si l'intervention demande une grande préparation en amont ou un long déplacement.

## ANNEXE 8 : Récapitulatifs des rôles de chacun.e.s dans le projet

Etapes	Rôle des Référent.e.s enfants (enseignants ou animateurs de centre de loisirs)	Rôle de l'él.u.e référent.e	Rôle du/ de la chargé.e de mission Communes forestières	Rôle de l'ONF
1. Réunion de lancement	- Référents : il peut à chaque fois y avoir 1 ou 2 référents : le 2e est le suppléant.		- Présentation du programme, - Mise en relation avec l'ONF et les autres partenaires, - Distribution d'outils pédagogiques.	- Aide au choix de la parcelle de forêt.
	- Décide du programme pédagogique et des activités	- Conseillent et orientent la réflexion dans le choix des thématiques étudiées, des intervenants possibles, selon les enjeux de la parcelle.		
2. Validation de la parcelle	- Valide le choix de la parcelle en s'y rendant (vérification de l'accessibilité et de la sécurité pour le groupe d'enfants)		- Envoie le modèle de délibération proposé pour la parcelle.	- donne les éléments pratiques permettant de se rendre sur la parcelle, d'en connaître les caractéristiques (essences, points de vigilance...)
		- Réalise avec la commune la délibération en conseil municipal qui valide le projet et la parcelle.		
3. Mise en œuvre du programme pédagogique	- Programment les dates des sorties avec les intervenants identifiés. - Réalisent des sorties avec les enfants en forêt (avec ou sans intervenants spécifiques). - Réalisent des travaux en classe en lien avec les sorties/apprentissages acquis en forêt.	- Aide le Référent enfants à trouver les intervenants et à les contacter. - Accompagne certaines sorties, - Il/elle réalise une intervention en classe ou en forêt pour expliquer le rôle d'él.u et comment une commune gère la forêt <sup>1</sup> .	- Accompagne le Référent enfants et les élus. - Fournit des outils pédagogiques. - Anime le réseau des Forêts pédagogiques.	- Réalise 1 journée d'intervention par commune par an auprès des enfants (d'après la Charte de la forêt communale).

<sup>1</sup> Concernant l'intervention de l'él.u auprès des enfants, voir l'ANNEXE 10.

4. Inauguration de la démarche (FACULTATIF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prépare l'intervention des enfants lors de cet évènement (présentation du projet ou de la parcelle, etc.)</li> <li>- Valide le déroulé avec la commune,</li> <li>- participe à l'évènement.</li> </ul>	<p>Réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'invitation,</li> <li>- la liste d'invités,</li> <li>- envoi des invitations,</li> <li>- prépare la logistique pour le jour J : tables, chaises, micro, collation...</li> <li>- participe à l'évènement.</li> </ul>	<p>Propose un kit d'aide à la réalisation de l'inauguration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modèle d'invitation,</li> <li>- modèle de déroulé,</li> <li>- liste indicative d'invités.</li> </ul> <p>Réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un communiqué de presse (CP)</li> <li>- envoi du CP aux contacts presses.</li> </ul> <p>- Valide l'invitation avant qu'elle ne parte et la transmet aux partenaires et élu.e.s. des Communes forestières</p> <p>Amène ou transmet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la charte du programme à signer le jour J.</li> </ul> <p>- Participe à l'évènement si disponibilité possible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participe à l'évènement si disponibilité possible.</li> </ul>
5. Restitution de la démarche (FACULTATIF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prépare l'intervention des enfants lors de cet évènement.</li> <li>- invite les personnes souhaitées (parents, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagne le Référent enfants pour l'organisation de la restitution.</li> <li>- invite les élus à participer</li> <li>- témoignage possible de l'élu référent lors de cet évènement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participe à l'évènement si disponibilité possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participe à l'évènement si disponibilité possible.</li> </ul>
6. Réunion de bilan (en visio)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalise le bilan des actions menées (fiche à remplir en amont).</li> <li>- Annonce s'il souhaite reconduire le projet à la rentrée prochaine.</li> <li>- <i>Si oui</i> : alors choix des thématiques et du programme d'activité pour la nouvelle année (comme lors de la réunion de lancement – étape 1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organise la réunion et l'anime.</li> <li>- Réalise le compte-rendu et l'envoi avec la nouvelle feuille de route à jour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participe à la réunion bilan (si disponible).</li> <li>- Donne son avis sur le nouveau programme pédagogique.</li> </ul>	
Autre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anime le réseau des Forêts pédagogiques (régional et lien avec le réseau national)</li> <li>- Facilite la mise en relation avec les partenaires et les acteurs locaux du territoire</li> <li>- accompagne la construction du programme d'actions</li> </ul>		

### **Le rôle du territoire partenaire (facultatif) :**

Exemple de territoire partenaire : Parc naturel régional, Syndicat mixte, Communauté de Communes....

### **Le territoire partenaire s'il y en a un (ce n'est pas obligatoire)**

- Accompagne les écoles/centres de loisirs/communes au moment de la candidature,
- Aide à trouver et contacter des intervenants locaux sur le territoire,
- Aide à la création et la diffusion des outils pédagogiques,
- Fait tourner la malle pédagogique entre les différentes Forêts pédagogiques de son territoire.

## ANNEXE 9 : Organiser un évènement (inauguration, restitution, autre)

Le chargé de mission des Communes forestières vous propose des modèles (carte d'invitation, déroulés, liste d'invités...) mais les référents (commune, école ou centre de loisirs) restent libres d'organiser leur évènement comme ils le souhaitent.

### Pour l'inauguration

**L'inauguration est facultative.** C'est un évènement convivial permettant de marquer le point de départ du projet et de communiquer sur la démarche dans la commune. Si le temps nécessaire pour se rendre sur la parcelle pour les enfants est long (plus de 30 min à pieds) ou cher (transports en bus) il peut être intéressant de coupler cet évènement à une sortie qui se déroule avant ou après (exemple : sortie avec l'ONF le matin puis inauguration à 14h).

#### Le déroulé de base proposé consiste en :

- L'accueil des invités sur le site,
- Mot d'accueil de la commune puis discours des personnes référentes du projet (élus, enseignants), des Communes forestières et des autres partenaires impliqués (ONF, autres...),
- Prise de parole des enfants (présentation de leur parcelle, du projet pour l'année, de sorties ou travaux déjà réalisés),
- Signature de la charte d'engagement,
- Collations / rafraîchissements.



*Inauguration de la Forêt pédagogique de Lamanon (13) - école primaire*

### Idées d'activités possibles :

- Visite de la parcelle animée par les enfants, par l'ONF ou par un élu,
- Chanson des enfants,
- Les enfants présentent des dessins, des textes qu'ils ont écrit sur la forêt (ce qu'ils ont appris, ce qu'ils rêveraient y faire...),
- Les enfants préparent des questions pour les invités (sur les métiers des personnes présentes en mode « interview », des questions sur leur parcelle et ses essences ou sur la forêt en général...),
- Chasse au trésor en fin d'inauguration, accompagnés par les personnes qui souhaitent participer.



*Inauguration de la Forêt pédagogique de Chorges (05) – centre de loisirs*



*Visite de la parcelle avec l'ONF pendant que des enfants lisent dans le « coin repos » à l'inauguration de la Forêt pédagogique de Chorges (05)*

## Pour la restitution

La restitution est facultative et a lieu en fin d'année (mai-juin). Elle peut avoir lieu pendant la fête de l'école ou se coupler à un évènement spécifique de la commune (journée de l'eau, journée des forêts, autre évènement). Il n'y a pas de modèle de déroulé défini et cela dépend du type d'évènement, des personnes conviées et de ce que les enfants ont prévus de restituer. Elle s'adresse principalement aux parents, aux autres enfants de l'école et aux élus de la commune.

### Exemples de restitutions de travaux réalisés par les enfants :

- Expositions de photos,
- Projection d'un film ou diaporama,
- Les enfants réalisent une visite commentée de la parcelle,
- Les enfants présentent des œuvres en land art qu'ils ont réalisés,
- Pièce de théâtre jouée par les enfants,
- Les enfants présentent leur sentier pédagogique (panneaux installés ou visuel des futurs panneaux).
- Les enfants présentent le poster qu'ils ont remplis, leur sommier (Carnet de bords de la Forêt pédagogique), des poèmes, des dessins, un herbier, etc.

### Les aspects pratiques à penser

- **Le choix du lieu pour l'évènement** (parcelle, place communale...) est très important. Il vous faut vérifier les conditions d'accès (journée rouge pour le risque incendie, accès par la route, temps de marche à pieds, parking pour se garer). Si le lieu est au milieu de la forêt :
  - Se rendre sur le lieu une fois pour vérifier qu'il permet d'accueillir les invités prévus,
  - Il vous faudra installer une signalétique pour permettre aux gens de se situer. Nous recommandons également de mettre un point GPS sur l'invitation si le lieu n'a pas d'adresse très précise.
- **Prévoir la logistique à installer** (tables, chaises, rafraichissements, micros, sono...).
- **Pensez à une solution de repli en cas de mauvais temps** : un report de l'évènement reste possible, ou bien avoir une salle (école, commune) ou installer une tonnelle.
- **Attention à la longueur de la partie « discours »** : cette partie est importante car elle permet de présenter le projet et les référents. Néanmoins les enfants sont présents il est donc important que les discours soient courts et efficaces. Pour plus d'inclusion, pensez à vous adresser aussi aux enfants ou en leur posant des questions par exemple.
- **Prise de parole des enfants** : c'est souvent le moment **le plus apprécié par les participants**, car ce projet est celui des enfants avant tout ! cette prise de parole n'est pas obligatoire mais donc recommandée. Si les enfants sont timides des solutions existent : prise de parole par petit groupe, seuls quelques enfants plus à l'aise prennent la parole pour tout le groupe, chaque enfant dit un seul mot ou phrase appris par cœur, accompagnés d'un dessin par exemple, etc.

## La communication lors des évènements

Dans le cadre du programme, les Communes forestières assurent la couverture médiatique lors des inaugurations de Forêt pédagogique : réalisation du communiqué et de dossiers de presse, publications d'articles et animation des réseaux sociaux.

Avant chaque évènement ou sortie avec prise de photos, une autorisation de droit à l'image est à faire signer par les parents. Les Communes forestières peuvent proposer un modèle aux enseignants si demandé.

## ANNEXE 10 : Elu.e.s : des idées pour intervenir auprès des enfants sur le rôle de la commune

Chaque année, l' élu référent de la Forêt pédagogique réalise au minimum une présentation auprès des enfants sur son rôle d' élu, en rapport avec les sujets forêt-bois dans le territoire : présentation de l' aménagement forestier, missions de défense des forêts contre les incendies, constructions publiques en bois local, relations avec les acteurs de la filière, avec les usagers de la forêt (randonneurs, chasseurs, sportifs, ...) ...

Il est également conseillé que l' élu référent participe à d' autres sorties des enfants pendant l' année et surtout aux événements de la Forêt pédagogique.

### Avant de commencer, pour bien se préparer

#### Demander à l' enseignant(e) :

- **Quel est l' âge, le niveau du groupe d' enfants ?** → Il faudra adapter son langage, simplifier les explications, il faut utiliser des mots et un vocabulaire simple pour être clair auprès des enfants et ne pas les perdre en route dans vos explications. Il est possible d' utiliser des mots « compliqués » avec les enfants (gestion, propriétaire et gestionnaire, conseil municipal, délibération, changement climatique...) à condition d' expliquer le concept. Le meilleur moyen de vérifier est de leur poser la question : « Avez-vous déjà entendu parler de la *gestion forestière* ? qu' est-ce que cela signifie pour vous ? »
- **Combien y a-t-il d' enfants ?** → Parfois il peut y avoir plus d' une classe. Il faut éviter d' avoir des groupes de + de 20 enfants en une seule fois surtout si vous êtes en forêt/ extérieur. Préférez séparer le groupe en 2 groupes plus petits afin de mieux capter l' attention des enfants (par exemple 12 enfants font une activité avec l' enseignant pendant que 12 autres sont avec l' élu puis inversement).
- **Quel est l' ambiance de la classe/ du groupe ?** demander à l' enseignant si c' est une classe difficile, s' il y a des éléments perturbateurs dans le groupe, qu' est-ce qui fonctionne bien pour capter leur attention ?

### Des idées de thématiques à aborder lors de votre intervention

- Quel est le **rôle de la commune** et des élus (conseil municipal, etc.)
- La forêt appartient à qui ? **différents propriétaires** (privés, état, communes) : dans ce cadre expliquer ce qu' est la forêt communale,
- Comment la commune doit **gérer ses forêts** ? (Concilier tous les usages de la forêt et du bois : loisirs, chasse, exploitation du bois pour avoir des revenus pour la commune, gestion durable en vue d' avoir un patrimoine forestier sauvegardé à transmettre pour les générations à venir, si on coupe tout le bois aujourd' hui, il n' y en aura plus pour les générations futures...)
- **Quel est le rôle d' un élu vis-à-vis de la forêt ?** (Obligations légales comme le débroussaillage, entretien et aménagement de la forêt...).
- Vous pouvez expliquer **ce qu' on peut faire et ne pas faire** en forêt communale, privée, etc.
- **Faire le lien avec l' ONF et expliquer leur rôle** / qui est différent de celui de la commune / différence entre gestionnaire et propriétaire.

**Recommandations** : essayer de varier les supports et de varier le rythme (éviter de parler pendant 1h au même endroit), profiter d' être en mairie ou en forêt pour illustrer vos propos avec des choses concrètes, des photos, des cartes, pour vous déplacer dans l' espace.

### Des idées d' activités selon le lieu de l' intervention

#### 3 lieux sont possibles pour votre intervention en tant qu' élue forêt

- En Mairie
- En salle de classe
- En forêt

Dans ces 3 cas de figures un 1<sup>er</sup> vous pouvez voir avec l'enseignant(e) s'il/elle peut faire **préparer aux enfants des questions** qu'ils souhaiteraient vous poser.

**Bien penser à vous présenter aux enfants** (maire, élu : adjoint ou conseiller municipal : que faites-vous pour la commune en tant qu'élu).

### 1) Vous faites l'intervention en Mairie

- **Vous expliquez ce qu'est une mairie**, qu'est-ce qu'être élu, à quoi sert le conseil municipal.
  - ⇒ Aller montrer aux enfants la salle du conseil municipal : leur montrer à quoi ressemble une délibération ou un arrêté municipal pour qu'ils voient ce qui ressort de ce type de réunion. Donner un exemple d'un arrêté municipal qui a été pris dans la forêt de la commune (quel arrêté, pour quelle raison).
- **Vous expliquez ce qu'est la forêt communale**
  - ⇒ Montrer aux enfants des photos / des cartes des forêts communales/ des plans cadastraux par ex, en leur montrant qu'autour il y a des forêts qui ne sont pas toutes communales : faire le lien avec la géographie, l'importance de savoir lire une carte, etc.
- **La citoyenneté : la responsabilité de la transmission d'un patrimoine aux générations futures**
  - ⇒ Expliquer le fonctionnement du conseil municipal, de la prise de décision et de la mission des élus et de la commune en tant que propriétaire de la forêt.
- **Exemples locaux** : Vous avez une chaufferie bois dans la commune, une scierie, ou un bâtiment de la commune qui a été fait en bois local :
  - ⇒ Présenter leur une photo de ce bâtiment ou de cette chaufferie, etc. Montrer le prix qu'a coûté le bâtiment, le temps pour le construire, pourquoi c'est important de faire du local (moins de transports, plus écologique, créer des emplois locaux non délocalisables, certitude d'avoir du bois issu de forêts gérées durablement).



*Présentation du fonctionnement des forêts communales par l'élue forêt de la commune  
École primaire de Lamanon (13)*

## 2) Vous faites l'intervention en forêt

- **Option 1 : vous faites la sortie uniquement avec les enseignants**

- ⇒ Exemple : expliquer les différences de propriétaires : entre forêt publique (domaniale et communale) et privée. Que peut-on y faire, ou ne pas y faire ?
- ⇒ Responsabilité : Ce qu'il faut faire / ne pas faire en forêt

- **Option 2 : vous vous associer à une intervention du technicien forestier territorial (TFT) de la commune**

- ⇒ Se coordonner avec le garde forestier : le prévenir en amont afin de fixer une date.
- ⇒ Expliquer le rôle de la commune en tant que propriétaire et le rôle de l'ONF en tant que gestionnaire. Donner des exemples concrets : lorsqu'une coupe ou une autre action de gestion est proposée par l'ONF à la commune. Si possible donner un exemple d'une décision/mesure de gestion qui a réellement été prise et réalisée dans la commune.

## 3) Vous faites l'intervention en classe

- ⇒ Vous pouvez aborder l'histoire des forêts publiques,
- ⇒ Tous les éléments proposés pour les sorties en mairie et en forêt peuvent être repris. Idéalement vous avez un diaporama avec des photos afin d'illustrer vos propos (Exemples : carte et plans cadastraux des parcelles, photos d'un chantier de coupes, schéma du fonctionnement d'une mairie...).

→ Pour vous aider : 2 fiches thématiques existent : sur la forêt communale et l'aménagement forestier

## ANNEXE 11 : Réaliser des échanges avec d'autres Forêts pédagogiques

### Le réseau des Forêts pédagogiques

Le réseau des Forêts pédagogiques est animé par les associations des Communes forestières et le Fédération nationale (FNCOFOR) aux échelles départementales, régionales, nationale et internationale. Les communes et écoles ou structures d'accueil d'enfants créant une Forêt pédagogique s'engagent à s'inscrire au sein de ces réseaux. Des activités communes à toutes les Forêts pédagogiques, des échanges en binômes (en France ou à l'étranger) ou entre plusieurs Forêts pédagogiques travaillant sur les mêmes thématiques, des rencontres sont proposées afin que les enfants, enseignants et élus échangent sur leurs travaux, partagent des expériences et des ressources.

### Echanges concrets entre des Forêts pédagogiques

Des échanges ont déjà eu lieu entre des Forêts pédagogiques de communes différentes. Les échanges peuvent prendre différentes formes :

1. **Echanges « épistolaire » et « virtuel »** : les enfants de Forêts pédagogiques différentes échangent entre eux sur leur projet, les spécificités de leur forêt, climat, les enjeux différents qui caractérisent leur parcelle.
2. **Echange « en physique »** : les enfants de Forêts pédagogiques différentes se rencontrent lors d'un évènement.

Ces échanges sont volontaires et facultatifs. Vous pouvez réaliser un échange avec une ou des Forêts pédagogiques de votre territoire (département, région), mais vous pouvez également envisager de le faire avec des Forêts pédagogique d'autres régions (niveau national) ou même avec des groupes d'enfants d'autres pays.



#### *Forêt pédagogique de Lirac (30)*

Echanges (par internet) entre les enfants de Girardville (au Québec) et les enfants de l'école primaire de Lirac (en Occitanie) : depuis 2020.

Photo : Visio conférence de présentation de la forêt boréale pour le binôme de Forêts pédagogiques de Lirac et Girardville.



## Mettre en place un échange entre 2 Forêts pédagogiques

### Comment faire ?

Rapprochez-vous de votre référent.e au sein des Communes forestières : il/elle étudiera votre projet d'échange et sa faisabilité, et vous mettra ensuite en lien avec les référent.e.s d'autres Forêts pédagogiques qui pourraient être intéressées pour réaliser avec vous le projet d'échange.

### Temporalité et modalités possibles :

- 1) Proposer aux enfants s'ils seraient d'accord et motivés à effectuer un échange avec une autre Forêt pédagogique.
- 2) Lorsque le projet est validé par les enfants alors les Référents enfants et élus se rencontrent en visio ou échangent par téléphone pour discuter du projet et des modalités de l'échange.
- 3) Demander aux enfants de réfléchir à comment ils pourraient réaliser ces échanges.  
S'ils ont du mal à trouver des moyens de réaliser des échanges ou que les idées trouvées sont peu réalistes voici ci-dessous une liste d'idées à leur proposer.

### Idées d'échanges « virtuels » et « épistolaires »

- Réaliser une petite présentation de chaque enfant du groupe, ou du groupe en général, et du fonctionnement de leur Forêt pédagogique (*à l'écrit ou en visio*).
- Présenter un résumé de leur travail ou des sorties qu'ils ont réalisé avec des photos (*à l'écrit, sur un diaporama ou en visioconférence*).
- Expliquer leur projet (*avec des photos / dessins / cartes / schéma / témoignages écrits / lettres / vidéos...*).
- Réaliser un quizz pour l'autre groupe d'enfants sur les thématiques qu'ils étudient ou sur leur forêt (*diaporama ou écrit*).
- Réaliser une visioconférence pour que les enfants puissent échanger, se présenter leur forêt/parcelle et les différences et similitudes entre leur forêts et projets.
- Réaliser un jumelage entre les 2 conseils municipaux de jeunes de la commune.

### Attention particulière pour les visioconférences entre enfants :

Il faut bien préparer la visio en amont : prévoir un format court : comptez 1h maximum (en comptant présentation + participation/discussion). Les enfants préparent des questions ou une vidéo à montrer.

### Des idées d'échanges en réel (demande une organisation et une logistique importantes)

- Organiser un évènement de fin d'année (restitution) qui réunit les communes/Forêts pédagogiques d'un même secteur (ex : les Forêts pédagogiques des Landes de Gascogne) : sur une thématique en particulier, avec des intervenants, etc.
- Voir si les écoles vont réaliser des classes vertes en fin d'année : si l'une des écoles souhaitent en faire une proche d'une autre Forêt pédagogique alors une visite/sortie en forêt peut être à prévoir avec un échange entre les enfants.
- Pour les CMJ : aller visiter la Forêt pédagogique d'un autre CMJ. Les enfants qui accueillent préparent une visite guidée pour le groupe visiteur. Le groupe visiteur prévoit des questions et amène des éléments (photos, écrits) pour présenter leur parcelle et comparer leur forêt ensemble.

### Thématiques sur lesquelles échanger :

- Description de la parcelle de Forêt pédagogique,
- Points communs et différences sur la biodiversité / les essences d'arbres / le climat / les paysages.
- Points communs et différences sur les enjeux de leur forêt : usages de la forêt, gestion forestière s'il y en a, la DFCI, les crises sanitaires, le changement climatique, etc. Les solutions mises en place s'il y en a ...



*Rencontres des Forêts pédagogiques du massif des Landes de Gascogne (30)*

*Nouvelle-Aquitaine - octobre 2023 : 16 classes et près de 400 enfants pour cette journée de rencontre avec divers intervenants (ONF, SDIS 40, ETF, Communes forestières...).*

*Photo : démonstration du SDIS et des Pompiers durant la journée de rencontres.*

## ANNEXE 12 : Charte d'engagement des Forêts pédagogiques



*Dans 1000 communes,  
la forêt fait école*

**FORÊTS PÉDAGOGIQUES**



### CHARTRE D'ENGAGEMENT

La Fédération nationale des Communes forestières rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou bien concernées par la **valorisation des forêts de leur territoire**. Avec plus de 6000 adhérents, elle est organisée en associations départementales et unions régionales qui mettent en œuvre sur le terrain des programmes innovants : bois énergie, bois construction, charte forestière, formation... La Fédération porte des valeurs partagées par les élus forestiers : **la gestion durable et multifonctionnelle** des forêts publiques, le **rôle central des élus** dans la politique forestière territoriale, une vision de l'espace forestier comme **atout du développement local, de résilience et espace de bien être**, le **soutien à une économie de proximité de la filière forêt-bois**.

Afin d'associer les jeunes au développement de ces valeurs sur leurs territoires, la Fédération propose à des classes ou des groupes de jeunes de participer à son programme ***Dans 1000 communes, la forêt fait école***

Les jeunes deviennent responsables d'une parcelle de forêt et la gèrent de manière autonome et participative.

Cette charte définit les engagements pris par le groupe de jeunes, l'enseignant ou l'encadrant du groupe, le conseil municipal et les Communes forestières lors de la création et de la transmission d'une Forêt pédagogique. Elle précise les valeurs, les principes et les objectifs partagés par le réseau des Forêts Pédagogiques.

**Nom de la commune**

Nom des élu.e.s référent.e.s :

Nom du référent du groupe d'enfants

Nom du technicien forestier de la commune :



## Valeurs partagées par le réseau des Forêts Pédagogiques

- ☑ **Gestion durable et multifonctionnelle de la forêt** : Les décisions de gestion prises devront **garantir la préservation et la protection de l'écosystème forestier proche dans toutes ses dimensions** (économiques, sociales, environnementales). Ces décisions respecteront le document de gestion durable en cours de validité.
- ☑ **Participation et implication concrète des jeunes** : Le cadre du programme des Forêts Pédagogiques dépasse la simple information aux jeunes en **les impliquant concrètement dans la gestion forestière**.
- ☑ **Projet local** : Mise en valeur du lien entre **l'écosystème forestier, son territoire et la filière bois locale**.
- ☑ **Citoyenneté** : Gérer ensemble une parcelle de forêt communale, pour initier les jeunes à la **démocratie participative**.

## Grands principes

- ☑ **Inscrire le projet dans un cadre d'intérêt général** : Le projet de Forêt Pédagogique a un impact favorable **pour son territoire et ses habitants** en favorisant la prise de conscience liée aux enjeux forestiers.
- ☑ **Travailler avec les élus municipaux** : *Intégrer une présentation au conseil municipal des réalisations faites.*
- ☑ Permettre une **prise de décision autonome des jeunes** sur la parcelle de Forêt Pédagogique.
- ☑ Créer **le lien avec des acteurs forestiers territoriaux professionnels, élus locaux, entreprises, gestionnaires, associations et grand public** dans l'espace et dans le temps.
- ☑ **Transmettre** : La parcelle de Forêt Pédagogique est **stabilisée sur le temps long**. En fin de période de travail (année scolaire, plusieurs années...), elle est **transmise** à un nouveau groupe de jeunes pour **assurer sa gestion dans la durée**. Un **matériel de suivi du travail** réalisé tout au long du projet sera remis aux nouveaux jeunes.
- ☑ **S'inscrire dans un réseau** : les expérimentations menées sur la Forêt Pédagogique sont **partagées au sein du réseau national** des Forêts Pédagogiques afin de **mettre en valeur les initiatives et d'alimenter le déploiement du programme**.



## Objectifs

- ☑ Sensibiliser les jeunes au **fonctionnement des grands équilibres des écosystèmes forestiers**.
- ☑ Sensibiliser les jeunes à **la gestion durable de la forêt et aux usages du matériau bois dans un contexte de changements climatiques**.
- ☑ Sensibiliser les jeunes à **l'impact sociétal autour de la forêt et de sa gestion**.
- ☑ Sensibiliser les jeunes au **lien entre la forêt et les métiers de la forêt et du bois**.
- ☑ Faciliter le **rapprochement entre les attentes de la population et la gestion de la forêt**.

## Les Communes forestières vous accompagnent

- ☑ Elles **accompagnent** la création et l'animation de la Forêt Pédagogique : elles proposent des **outils méthodologiques et pédagogiques**. Un **réfèrent local** coordonne et accompagne le projet (propose des actions, fait le lien avec les acteurs locaux...).
- ☑ Elles facilitent la **stabilisation du projet sur le temps long** : intégration du projet sur des parcelles forestières possédant un document de gestion durable, délibération de mise à disposition en conseil municipal, accompagnement à la recherche de financements locaux...
- ☑ Elles **animent le réseau national et international** des Forêts Pédagogiques : les Communes forestières favorisent **le dialogue et les échanges** entre les Forêts Pédagogiques (événements, échanges d'expériences...).
- ☑ Elles **valorisent** les expériences : le travail réalisé dans les Forêts Pédagogiques est mis en valeur par une communication locale et nationale.



## ANNEXE 13 : Des exemples pour investir les enfants de façon concrète sur leur parcelle

Avant d'être « acteurs » de leur parcelle, il est important que les enfants soient **observateurs et qu'à partir de ces observations ils :**

- comprennent qu'il ne faut pas « agir pour agir » ;
  - identifient des problématiques sur leur forêt ;
  - proposent des actions en fonction des constats qu'ils font ;
  - comprennent qu'une mesure de gestion ou un aménagement a lieu en forêt car il répond à un besoin précis et cohérent.
- ⇒ Dans la mesure du possible les projets décidés pour la Forêt pédagogique n'émanent pas que du Référent enfants ou de l' élu référents mais directement des enfants suite à une ou plusieurs sorties avec des observations concrètes. Leurs référents peuvent bien sûr les guider afin de nourrir leur réflexion sur des enjeux spécifiques et intéressants propres à leur parcelle forestière.
- ⇒ Il n'y a pas d'obligation à ce que les enfants fassent des propositions d'actions sur leur parcelle. De même, des opportunités extérieures peuvent parfois se présenter et permettre d'impliquer les enfants (martelage, chantier forestier, plantation...). C'est au garde forestier et aux élus de la commune d'informer le Référent enfants de ces opportunités et actualités à venir sur la parcelle.

Voici quelques exemples de réalisations concrètes à mettre en place avec les enfants :

### Actions réalisées directement sur la parcelle

- **Création de sentier d'interprétation / pédagogique / botanique :**

Création de petits panneaux/ pupitres / à destination des promeneurs (la fabrication des petits panneaux a été dans ces cas-là prise en charge par la commune). Les enfants rédigent les textes et photos des panneaux. La mise en page doit être reprise par une personne ayant des compétences en graphisme.

**Lien avec les matières enseignées :** géographie, arts plastiques, sciences de la vie et de la terre (SVT)

**Compétences mobilisées :** écriture, recherches sur internet, interviews réalisés avec des intervenants.



*Pupitre botanique de la Forêt pédagogique de Selonnet (04) - école primaire*



*Panneau du sentier pédagogique de la Forêt pédagogique d'Annot (04) - école primaire*



*Pupitre du sentier pédagogique de la Forêt pédagogique de Lamanon (13) - école primaire*

- **Installation de nichoirs à oiseaux ou à chauve-souris**

Ils peuvent venir en kit, ou mieux : les enfants participent à leur fabrication, réfléchissent à leur emplacement accompagné d'un adulte ayant des compétences en ornithologie. En lien avec une association naturaliste, idem que pour le sentier, le coût de fabrication des nichoirs n'est pas pris en charge par le programme.

**Lien avec les matières enseignées** : sciences de la vie et de la terre (SVT), technologie.

**Compétences mobilisées** : calcul mental, géométrie, compétences manuelles comme le collage.

- **Plantation d'arbres**

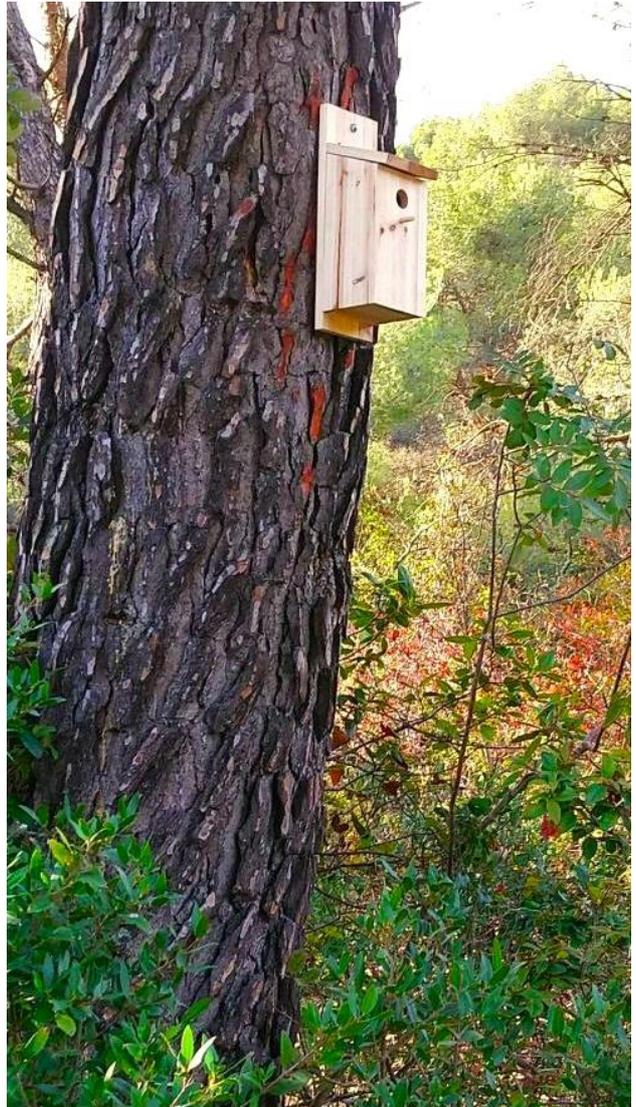
En lien avec l'ONF et si cela est cohérent : pour diversifier les essences présentes, chaque année un groupe d'enfants peut planter « son arbre » et au fil des années les enfants en voient l'évolution (système de parrainage). C'est à eux d'entretenir l'arbre planté, de mettre une grille autour pour le protéger des ongulés, de surveiller sa croissance selon les saisons, etc. Ils documentent l'évolution de l'arbre par des photos et des mesures pour le transmettre aux enfants l'année d'après.

**Lien avec les matières enseignées** : sciences de la vie et de la terre (SVT)

**Compétences mobilisées** : compétences manuelles comme le jardinage.



*Arbres plantés avec l'ONF par les élèves de la Forêt pédagogique de Volonne (04)*



*Nichoirs à mésange de la Forêt pédagogique de Lamanon (13) installés par les enfants avec l'aide de la LPO*

- **Participer à un programme de sciences participatives**

Les enfants jouent à être des « petits scientifiques en herbes » et effectuent des relevés (de plante, de température, d'espèces animales/insectes, du sol). Ces programmes ont pour avantages de proposer des protocoles scientifiques clés en main permettant de relier cette activité aux enseignements scientifiques réalisés en classe. Ils permettent aussi de relier le projet à une participation citoyenne. Voici quelques exemples de programmes de sciences participatives :

**Vigie nature** : Créée en lien avec le STOC (Suivi Temporaire des Oiseaux Communs), animé par l'association Noé et coordonné au niveau scientifique par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). 9 protocoles sont proposés sur la biodiversité communale.

**L'Observatoire de la biodiversité des forêts** : Programme national de sciences participatives. Le référent scientifique est aussi le MNHN.

**INPN Espèce** : Cette application mobile gratuite lancée en 2016 permet de découvrir l'ensemble de la biodiversité française (faune, flore et champignons) de la métropole et des outre-mers. Grâce à ses différents services, l'application permet à tous en quelques clics de visualiser les espèces présentes autour de soi et de transmettre des données d'observations opportunistes en envoyant des photographies géolocalisées d'espèces sauvages.

**Lien avec les matières enseignées** : sciences de la vie et de la terre (SVT), mathématiques (comptage du nombre d'espèces).

**Compétences mobilisées** : observations, mesures ou comptage, relever des informations, les synthétiser.

### Actions réalisées en classe à partir d'éléments étudiés ou récupérés sur la parcelle

- **Création d'un petit film / d'une exposition photos**

Les enfants jouent des scènes sur les choses « à faire et ne pas faire en forêt », prennent des photos qu'ils peuvent illustrer par des textes, pour sensibiliser les habitants de la commune. Le film ou l'exposition photos est présentée lors de la restitution en fin d'année.

**Lien avec les matières enseignées** : Arts plastiques, arts visuels, informatique, littérature, théâtre.

**Compétences mobilisées** : rédaction, recherche sur internet...

- **Création d'œuvre d'art en « Land art »**

Réalisées avec des éléments naturels par les enfants (exposition temporaire sur la parcelle ou dans la commune).  
Exemples : cyanotypes, couleurs avec des encres végétales, peinture sur des rondins de bois, des galets, installés ensuite sur la parcelle. En fin d'année les œuvres peuvent être présentées lors de la restitution avec une visite animée par les enfants.

**Lien avec les matières enseignées :** Arts plastiques.

**Compétences mobilisées :** manuelles (collage, peintures, découpage...)



*Œuvres éphémères en bois et torchis de la Forêt pédagogique de Selonnet (04) - restitution*



*Œuvre en racine de la Forêt pédagogique de Chorges (05) - restitution*



*Œuvres de Land Art réalisées par les enfants du centre de loisirs de Chorges (05) - restitution*

- **Création d'un herbier**

Un outil du programme existe pour vous aider à réaliser un herbier. C'est un bon outil pour apprendre à reconnaître la flore de la parcelle.

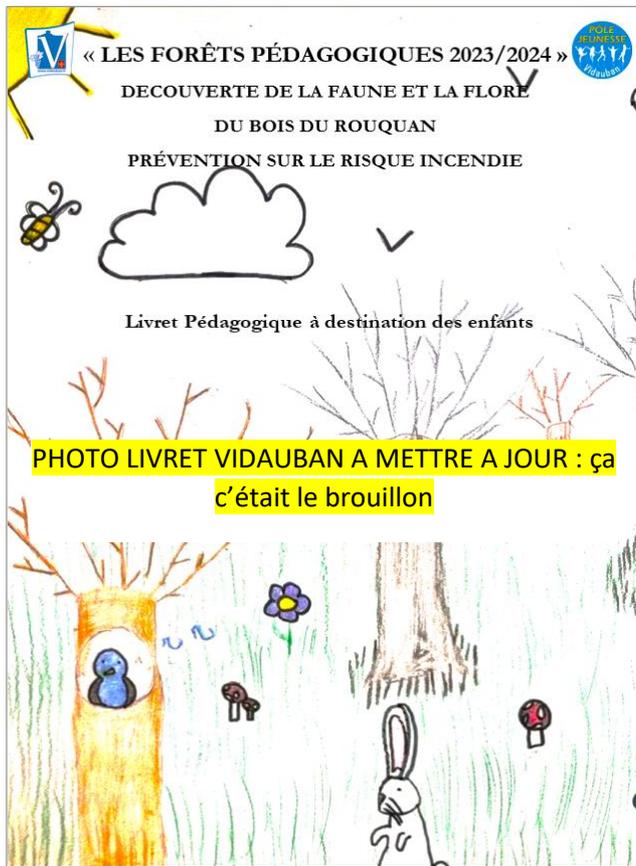
*Forêt pédagogique de Caromb (84)*

*Extraits de l'herbier réalisé par les enfants du Club Jeunes*



- **Livret de présentation de la parcelle**

Ce livret peut aborder différentes thématiques selon les observations réalisées par les enfants et les enjeux qu'ils ont choisi d'étudier ou les intervenants qu'ils ont rencontrés.



*Forêt pédagogique de Vidauban (83)*

Livret pédagogique réalisé par les enfants du centre de loisirs

## Dans 1000 communes, la forêt fait école

2023-2024



*Forêt pédagogique des Arcs sur Argens (83)*

Livret pédagogique réalisé par les enfants du centre de loisirs

QR code à créer : avec lien du livret sur le site de la commune des ARCS

Lien à ajouter

### Lien avec les matières enseignées :

- La forêt (types d'essences, faune, flore...) : **SVT**
- Le climat et le type de sol : **géographie**
- La superficie de la forêt ou de la parcelle, des cartes : **mathématiques, géographie**
- Les usages et acteurs présents sur la parcelle : **géographie**
- Culture et traditions (rédaction de poèmes, historique de la forêt) : **littérature, histoire**

**Compétences mobilisées** : rédaction.

- **Réalisation d'une BD pour sensibiliser sur une thématique spécifique : la DFCI, le changement climatique en forêt, etc.**

Les dessins de la BD réalisée par les enfants présentent des histoires illustrant l'enjeu à aborder. Il peut ensuite être distribués aux autres enfants de la commune.

**Lien avec les matières enseignées** : Arts plastiques, puis selon la thématique abordée.

**Compétences mobilisées** : rédaction, dessin.



*Forêt pédagogique de Ganagobie-Peyruis (04)*

Réalisation d'un atelier création de BD avec les enfants du centre de loisirs

### Exemples d'actions concrètes réalisées dans des parcelles de Forêts pédagogiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Participer à un programme de sciences participatives**

Les enfants jouent à être des « petits scientifiques en herbes » et effectuent des relevés (de plante, de température, d'espèces animales/insectes, du sol). Ces programmes ont pour avantages de proposer des protocoles scientifiques clés en main permettant de relier cette activité aux enseignements scientifiques réalisés en classe. Ils permettent aussi de relier le projet à une participation citoyenne. Voici quelques exemples de programmes de sciences participatives :

**Vigie nature** : Créée en lien avec le STOC (Suivi Temporaire des Oiseaux Communs), animé par l'association Noé et coordonné au niveau scientifique par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). 9 protocoles sont proposés sur la biodiversité communale.

**L'Observatoire de la biodiversité des forêts** : Programme national de sciences participatives. Le référent scientifique est aussi le MNHN.

**INPN Espèce** : Cette application mobile gratuite lancée en 2016 permet de découvrir l'ensemble de la biodiversité française (faune, flore et champignons) de la métropole et des outre-mer. Grâce à ses différents services, l'application permet à tous en quelques clics de visualiser les espèces présentes autour de soi et de transmettre des données d'observations opportunistes en envoyant des photographies géolocalisées d'espèces sauvages.

**Lien avec les matières enseignées** : sciences de la vie et de la terre (SVT), mathématiques (comptage du nombre d'espèces).

**Compétences mobilisées** : observations, mesures ou comptage, relever des informations, les synthétiser.

## Un cas concret : l'exemple la Forêt pédagogique de Saint-Paul sur Ubaye (04)

Grâce à cette correspondance engagée par la Mairie, les enfants de l'école ont réellement mené une réflexion pour décider s'ils étaient d'accord avec le projet de coupe sur leur parcelle. Après une longue enquête qui a duré toute l'année scolaire 2023-2024 ils ont décidé de donner leur accord en construisant un argumentaire selon les connaissances qu'ils ont acquis.



DEPARTEMENT DES ALPES DE  
HAUTE PROVENCE

Saint Paul sur Ubaye,  
1. Mairie de Saint-Paul sur Ubaye  
Le Village  
04530 Saint Paul sur Ubaye

Saint Paul / Ubaye, le 08 avril 2024

A

**Ecole Emile SIGNORET**  
A l'attention des élèves  
50 rue de l'école  
04530 SAINT PAUL SUR UBAYE

Chers élèves de l'école Emile Signoret,

Nous vous avons confié la gestion d'une parcelle de forêt communale et nous venons vous informer d'un besoin de prélèvement sur celle-ci.

En effet, l'église de notre village a le toit abimé, ce qui provoque des fuites dans le bâtiment et l'endommagement. Nous devons le refaire assez rapidement.

Peut-être avez-vous constaté que le toit est en bardeau. C'est une technique de construction traditionnelle et locale qui se fait avec du mélèze, bois recommandé pour ce type de travail.

Nous avons à cœur d'utiliser du bois de notre commune plutôt que d'acheter du bois qui viendrait de loin en camion.

Or il y a beaucoup de mélèzes sur la parcelle dont la municipalité vous a confié la gestion. Nous aurions besoin de 400m<sup>3</sup> de bois sur la parcelle forestière 20.

Nous ferions une coupe irrégulière permettant une régénération de l'espèce endémique de la zone : le mélèze ! et ainsi favoriser la venue de jeunes arbres.

Nous pouvons rappeler que la forêt est soumise à une gestion durable proposée par les services de L'ONF.

C'est avec vous et dans le respect de nos engagements que nous avons besoin de progresser dans cet ambitieux projet. Nous espérons que vous allez accepter notre demande ce qui permettra de sauvegarder notre église.

Cordialement,

L'équipe municipale de Saint Paul sur Ubaye



Mairie de Saint Paul sur Ubaye  
Le Village  
04 530 Saint Paul sur Ubaye  
04 92 84 34 11 Fax 04 92 84 34 11 mairie.stpaul.ubaye@orange.fr

Réponse des enfants :

Les élèves  
École Émile Signoret  
Le village  
04530 Saint-Paul-sur-Ubaye

le 24 mai 2024,

à M. le Maire de Saint-Paul-sur-Ubaye  
Mesdames et Messieurs les élu.e.s municipaux

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élu.e.s municipaux,

Nous avons étudié avec grand soin votre demande de réaliser une coupe forestière de mélèzes sur la parcelle dont vous nous avez confié la gestion.

Les nombreuses interventions dont nous avons bénéficié depuis le début de l'année dans le cadre du programme *La forêt fait école* nous ont permis de comprendre les enjeux soulevés par votre demande.

Nous avons compris qu'il était important de permettre à la parcelle de se régénérer en l'éclaircissant afin que de jeunes arbres puissent y pousser.

Nous sommes également sensibles à la dimension écologique du choix de couper des arbres de la commune plutôt que d'en importer de plus loin. Cela engendrerait moins de pollution atmosphérique et d'émission de gaz à effet de serre.

Nous avons également tenu compte de l'intérêt économique pour la commune d'utiliser un bois local et lui appartenant pour réaliser le chantier de l'église.

Nous comprenons que l'église est un bâtiment important pour la commune, et un patrimoine commun, au même titre que la forêt.

Enfin, nous avons également à cœur de protéger la forêt à long terme, notamment par l'introduction de nouvelles essences d'arbres en tenant compte du réchauffement climatique.

Toutefois, nous sommes très préoccupés par les dégâts qu'engendrerait le chantier sur la parcelle, et particulièrement sur les habitats des animaux tels que la chouette et, surtout, le circaète Jean Le Blanc, que nous espérons voir revenir chaque année.

Aussi avons-nous réfléchi aux conditions auxquelles certains d'entre nous seraient prêts à autoriser la coupe. Nous avons rédigés ces conditions et ensuite procédé à un vote anonyme au suffrage universel. Nous pouvions voter *OUI à la coupe aux conditions que nous avons rédigées* ou *NON*.

A l'issue d'un scrutin serré (12 OUI – 7 NON) nous avons voté l'autorisation de la coupe aux conditions suivantes :

- Ne pas abimer les autres arbres
- Ne pas couper d'arbres à cavité / arbre creux pour ne pas détruire les habitats des animaux qui y vivent
- Respecter la période de quiétude du circaète
- Laisser de grandes branches « à cabane » à un endroit indiqué par nous
- Laisser quelques branches courtes au sol
- Nettoyer la forêt après le chantier, si possible broyer les branches restantes afin qu'elles se dégradent plus vite et ne nous empêche pas de circuler partout dans la forêt
- Bien respecter le chemin de débardage et travailler sur chemins secs
- Utiliser des engins les plus petits et légers possible
- Participer au balisage du chemin de débardage
- Inclure nos conditions dans le cahier des charges du bucheron et du débardeur
- Rencontrer à l'école le bucheron et le débardeur avant le chantier
- Laisser la clairière intacte
- Participer à la plantation de nouveaux arbres variés
- Interdire la chasse sur la parcelle
- Protéger les jeunes arbres des cervidés avec des grillages
- Surveillance quotidienne du chantier
- Visiter le chantier
- Réparer le chemin (ornières) à la fin du chantier

Nous espérons que vous accepterez nos conditions, vous remercions de l'attention et la bienveillance avec laquelle vous les étudierez et vous invitons à venir nous informer de votre décision à l'école d'ici la fin de l'année.

Merci beaucoup,

Les élèves de l'école Émile Signoret,

Réponse du maire



DEPARTEMENT DES ALPES DE  
HAUTE PROVENCE

Saint Paul sur Ubaye,  
1. Mairie de Saint-Paul sur Ubaye  
Le Village  
04530 Saint Paul sur Ubaye

Saint Paul / Ubaye, le 11 juin 2024

A

Ecole Emile SIGNORET  
A l'attention des élèves  
Le village  
04530 SAINT PAUL SUR UBAYE

**Objet : Votre courrier en date 24 mai 2024 – projet Lauzon**

Les enfants,

Nous avons bien réceptionné votre courrier concernant le projet de coupe d'arbres au Lauzon.

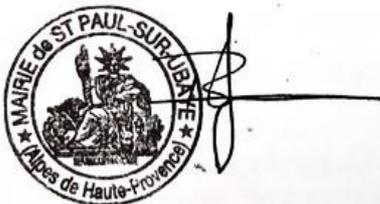
Nous avons bien pris note que vous nous autorisez à couper les arbres pour réparer le toit de l'église de Saint Paul.

Nous vous informons que nous respecterons à la lettre toutes les conditions mentionnées dans votre courrier.

Le conseil municipal tient à vous remercier de cette décision.

Je vous prie de croire, les enfants, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs

Le maire  
Bernard ISOARD



## ANNEXE 14 : Recueil des dispositifs de financements existants

Ecoles primaires / collèges	Centre de loisirs / ALSH	Conseil municipal de jeunes
La <b>commune</b> ou la <b>communauté de commune</b> peut-elle financer une partie ?		
Participer aux « <b>Journées internationales des forêts</b> » (JIF) : possibilité d'obtenir du matériel pédagogique, une sortie en plus avec l'ONF, et parfois des plants d'arbres (selon le stock disponible). Contrepartie : réaliser un évènement/une sortie thématique/une plantation sur la période du 16 au 24 mars (catégorie « Grand public »)		
<p><b>La Trousse à projets</b> (plateforme de financements participatif de l'Education nationale) - de la maternelle au lycée <a href="https://trousseaprojets.fr/">https://trousseaprojets.fr/</a></p> <p>D'autres plateformes participatives existent comme : <i>ulule, Kisskissbankbank...</i></p>	Obtenir des financements avec le <b>plan « Mercredi »</b>	Le budget de fonctionnement d'un CMJ est <b>pris sur le budget de la commune</b> . Il est composé de deux parties : - Budget global : frais de fonctionnement et projets récurrents : sont pris en charge par la commune - Budget pour projets spécifiques, dont le montant sera très variable. Si les projets naissent en cours d'année, ils n'ont pas été inscrits dans le budget primitif et doivent être examinés par le conseil municipal. Pour les dossiers de grande ampleur, une aide peut être sollicitée auprès du <b>conseil régional</b> .
<p>1<sup>er</sup> degré (maternelle-élémentaire) : Le <b>Conseil d'Ecole</b> peut voter une participation, prise sur le budget de la <b>coopérative scolaire</b>. Les <b>associations de parents d'élèves</b> peuvent aussi participer au financement.</p>	Les collectivités qui organisent des accueils périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial sont éligibles à une <b>subvention de l'Etat</b> via le <b>fonds de soutien au développement des activités périscolaires</b> .	
<p>2<sup>nd</sup> degré (collège-lycée) : Chaque <b>établissement</b> est libre de prendre en charge la totalité ou une partie des dépenses liées à un voyage scolaire. Il le fait sur <b>son propre budget</b> (fonds de réserve), après accord du Conseil d'Administration. Les <b>associations parascolaires</b> du type loi 1901, le foyer socio-éducatif (FSE) ou le Foyer Lycéen peuvent aussi participer au montage financier. Les contributions sont alors votées par l'Assemblée Générale des adhérents, puis versées à l'établissement sous forme de dons préalablement approuvés par le CA de l'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement).</p>		
<p>La plateforme <b>d'Eduscol</b> : <b>ADAGE</b>. Elle permet aux équipes pédagogiques de monter des projets d'éducation artistique et culturelle et de solliciter des financements en vue de leur réalisation, notamment en répondant aux appels à projets académiques. Elle permet aussi d'utiliser l'offre <i>Pass Culture</i>.</p>	Possibilité de bénéficier <b>d'aides départementales</b> lorsqu'ils accueillent des mineurs en dehors de leur domicile familial.	
<p>Le <b>plan gouvernemental « Notre école faisons là ensemble » (NEFLE)</b> : après une concertation avec le chef d'établissement et les personnels, parents, élèves : un projet d'école est établi. Un soutien financier est ensuite à demander aux autorités académiques et aux crédits du Fonds d'innovation pédagogique.</p>		
<p>Les <b>entreprises privées</b> sont autorisées à subventionner une sortie ou un voyage scolaire dans la mesure où cette subvention n'est pas assortie d'une obligation publicitaire</p>		
Aides du <b>Département</b> et de la <b>Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> . Selon les territoires et les années, des financements ponctuels pour des sorties scolaires sont disponibles. C'est le cas également avec la <b>CAF, JPA (Jeunesse en Plein Air), l'ANCV, Enfance et Montagne</b> , ... Des appels à projet spécifiques existent aussi sur des projets pédagogiques avec des enfants.		

## ANNEXE 15 : Aires Educatives (ATE) et Forêts pédagogiques (FP) : quelle différence ?

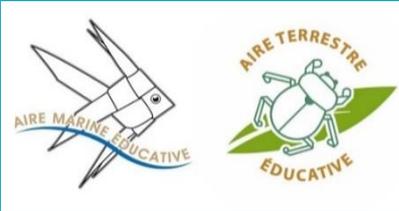
Une aire éducative est un petit territoire naturel qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CE2 au lycée, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement). Il existe 2 types d'Aires éducatives :

- Les Aires terrestres éducatives (ATE) : sur tout type de milieu dans les terres.
- Les Aires marines éducatives (AME) qui portent sur des zones littorales.

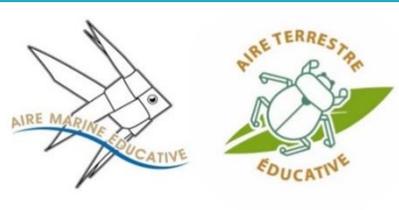
Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Ils découvrent leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement grâce auquel ils abordent les compétences du programme scolaire.

Les Aires Educatives sont donc l'un des dispositifs axés sur une « aire/parcelle » offrant un support pédagogique concret semblable aux Forêts pédagogiques. Pour vous y retrouver voici les points communs et les différences entre ces 2 dispositifs :

### Points communs

Forêts pédagogiques		Aires éducatives	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confier à un groupe d'enfants le suivi et la gestion d'une parcelle</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un pouvoir décisionnaire sur la parcelle. Les enfants encouragés à devenir responsables de leur parcelle, ils peuvent proposer et décider certaines actions.</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découverte de leur territoire, de ses enjeux, de ses acteurs et usagers</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication concrète des enfants sur la parcelle (conseil d'enfants, actions concrètes)</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission de la parcelle et du projet l'année suivante</li> </ul>			

### Différences entre les 2 dispositifs

Caractéristiques du dispositif	Forêts pédagogiques		Aires éducatives	
Procédure de création	Un binôme enseignant-élu candidate au dispositif : ils choisissent en lien avec l'ONF et les Communes forestières la parcelle de forêt la plus adéquate pour réaliser le projet (accessibilité, sécurité, enjeux intéressants, biodiversité riche...). Une		Les enfants recherchent eux-mêmes le lieu où ils souhaitent réaliser l'ATE, c'est eux qui contactent le maire ou le propriétaire pour demander l'accord.	

	fois actée, la commune délibère pour mettre à disposition la parcelle.	
Type de milieux caractérisant la parcelle confiée au groupe d'enfants	Forêt	Parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, littoral (aire marine éducative) ...
Type de propriété	Publique : forêt communale sous document de gestion (ONF)	Publique ou privée
Accompagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écoles primaires</li> <li>- Les collèges</li> <li>- Les centres de loisirs</li> <li>- Les conseils municipaux de jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écoles primaires</li> <li>- Les collèges</li> <li>- Les lycées</li> </ul>
Thématiques abordées	<p>Multifonctionnalité des forêts (fonctions économiques, sociales et environnementales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité,</li> <li>- DFCI,</li> <li>- Métiers et usages du bois,</li> <li>- Gestion forestière,</li> <li>- changement climatique &amp; crises sanitaires,</li> <li>- Forêt et société (usager, tourisme) ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eco-citoyenneté (conseil d'élèves),</li> <li>- Education à l'environnement,</li> <li>- Biodiversité,</li> <li>- changement climatique</li> <li>- patrimoine</li> <li>- espèce envahissante</li> <li>- énergie...</li> </ul>
Au niveau local le projet est animé/coordonné par	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le référent enfants (enseignants, animateurs du centres de loisirs)</li> <li>- L' élu référent de la commune</li> <li>- Le chargé de mission du territoire partenaire (facultatif)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enseignant</li> <li>- Le référent d'une association d'Education à l'environnement ou le service environnement d'une collectivité</li> </ul>
Intervenants principaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ONF (cadre de la charte de la forêt communale : gestionnaire de la parcelle)</li> <li>- Fibois Sud (interprofession du bois et de la forêt)</li> </ul>   <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autres intervenants selon les territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association qui porte le projet avec l'enseignant intervient de façon privilégiée (CPIE, associations...)</li> <li>- D'autres intervenants selon les territoires.</li> </ul>
Coordonné au niveau régional par	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Communes forestières</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) et l'OFB</li> </ul>  
Coordonné au niveau national par	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR)</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Office Français pour la Biodiversité (OFB)</li> </ul> 

